



CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) (Siren : 244400644)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Saint-Nazaire
Arrondissement	Saint-Nazaire
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2000
Date d'effet	31/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. David SAMZUN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 rue du Commandant l'Herminier
Numéro et libellé dans la voie	BP 305
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44605 SAINT NAZAIRE CEDEX
Téléphone	02 51 16 48 48
Fax	02 51 16 48 00
Courriel	eveillardc@agglo-carene.fr
Site internet	www.agglo-carene.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	127 226
-----------------------------	---------

Densité moyenne 380,98

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Besné (214400137)	3 086
44	Donges (214400525)	8 053
44	La Chapelle-des-Marais (214400301)	4 270
44	Montoir-de-Bretagne (214401036)	7 166
44	Pornichet (214401325)	10 962
44	Saint-André-des-Eaux (214401515)	6 643
44	Saint-Joachim (214401689)	4 097
44	Saint-Malo-de-Guersac (214401762)	3 230
44	Saint-Nazaire (214401846)	71 772
44	Trignac (214402109)	7 947

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 46

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique <i>? Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ; ? Suivi des SAGE et participation à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ;</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>? Production de chaleur ou de froid, création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid ; ? Production d'énergies renouvelables sur tout le territoire de la CARENE, à l'exception des bâtiments communaux et de leurs parkings qui n'ont pas été mis à disposition de la CARENE ;</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (traitements et collectes des déchets ménagers et déchets assimilés).</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre les nuisances sonores</i>
- Lutte contre la pollution de l'air <i>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales <i>? Gestion des eaux pluviales urbaines.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance <i>programme d'actions définies dans le contrat de ville économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.</i>
- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; <i>politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.</i>
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche <i>Enseignement supérieur/recherche Arrêté du 11 décembre 2015 "compétences facultatives" élaboration, coordination et mise en oeuvre d'un projet culturel à l'échelle du territoire.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>? Participation financière à des opérateurs pour l'organisation et/ou le portage d'actions ou d'évènements culturels, festifs et/ou sportifs contribuant au rayonnement et à l'attractivité de la CARENE ;</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i>
- Schéma de secteur <i>En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur</i>
- Plans locaux d'urbanisme <i>Arrêté Préfectoral du 13 novembre 2015 "compétences obligatoires" "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale", la CA de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE) exerce de plein droit, à compter du 23 novembre 2015, aux lieu et place des communes membres</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>En matière d'aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i>
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi</i>
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation <i>Etudes d'intérêt communautaire</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</i>
- Parcs de stationnement <i>création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>En matière de politique touristique : élaboration et mise en œuvre d'un programme intégré de développement touristique d'intérêt communautaire, programme de promotion touristique d'intérêt communautaire, gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : programme local de l'habitat ; politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;</i>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social <i>politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social <i>En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie <i>Contribution au SDIS</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>En matière d'aménagement numérique du territoire : développement et déploiement d'un réseau à très haut débit à destination des Zones d'activités d'intérêt communautaire et des bâtiments publics dont le raccordement présente un intérêt dans le cadre de la bonne gestion de la communauté ».</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	SM du parc naturel de la Brière (254400955)	SM ouvert	609 394
44	Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine (254401243)	SM ouvert	1 757 716
45	Etablissement public Loire (254502008)	SM ouvert	2 934 821
44	Syndicat du bassin versant du Brivet (254402282)	SM fermé	294 891
44	SM Atlanpole (254401839)	SM ouvert	961 813
35	Pôle métropolitain Loire Bretagne (200032936)	Pôle métrop.	1 759 530
44	Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (200035335)	Pôle métrop.	904 786
44	SM d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire (MEGALIS) (254402530)	SM ouvert	2 257 563
44	Syndicat de la Loire Aval (200055127)	SM ouvert	1 286 814

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)